

vernement est obligée de faire, il se glisse inévitablement quelques erreurs qu'il est impossible de prévoir et de prévenir. Je le répète, elles sont inévitables. Pour ce qui regarde certaines petites dépenses, la publication dans les journaux de la demande de soumissions coûterait quelquefois plus cher que le montant à payer sur les achats à faire, et, comme chacun le sait, il y a, ici, la question de la distribution du patronage aux journaux, qui ennule tous les gouvernements. Les éditeurs de journaux se plaignent de ce que certaines annonces officielles sont publiées dans certains journaux, tandis qu'elles ne le sont pas dans d'autres. Ceux qui se plaignent, disent que la circulation de leurs journaux leur donne droit à ce patronage, et c'est pourquoi le ministre qui a quelque entreprise à donner, hésite à demander des soumissions et s'en abstient même pour éviter la dépense qu'il y aurait inutilement à faire en publiant certaines demandes de soumissions lorsqu'il s'agit d'une entreprise devant coûter deux ou trois mille dollars seulement. Dans ce cas, la coutume des divers ministères est d'envoyer à un certain nombre de maisons de commerce une invitation de soumissionner privément pour la fourniture des articles demandés. Telle est la pratique suivie autant que possible. Je ne suis pas au fait de l'incident mentionné par l'honorable sénateur. Si une enquête était faite, l'on pourrait, peut-être, donner des explications pouvant, je ne dirai pas justifier ce qui a été fait dans cette circonstance, mais donner à l'incident en question une couleur toute autre et moins répréhensible que celle que lui a donnée mon honorable ami. Quelquefois, il y a urgence telle que ce serait perdre trop de temps que de demander des soumissions dans les journaux, et cette perte de temps causerait au public un plus grand tort que de faire les achats requis sans attendre des soumissions. Mais quant à l'emploi d'intermédiaires, mon honorable ami ne déteste pas plus cet emploi que ne le font les membres du gouvernement eux-mêmes.

La motion est adoptée.

FEU DE FORET DANS LE DISTRICT D'EDMONTON.

L'honorable M. BAIRD : Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire attirer

l'attention sur un paragraphe publié dans la "Gazette" de Montréal, d'aujourd'hui. Il se lit comme suit :

Feu de forêt dévastateur.

Une forêt de bois de construction, d'une étendue de centaines de milles carrés détruite par le feu.

Edmonton, 11 mai.—Charles Tompkins, entrepreneur sur la ligne du Grand-Tronc-Pacifique, 70 milles à l'ouest d'ici, rapporte qu'un incendie a dévasté, la semaine dernière, une forêt située dans le district d'Edmonton. Des centaines de milles carrés couverts de bois de construction ont été dévastés, et un campement n'a été sauvé que grâce aux efforts des hommes employés au nivellement de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique à cet endroit, et qui luttèrent, pendant toute la nuit, contre l'élément destructeur. Le vent tourna alors soudainement et cette circonstance contribua puissamment à sauver le campement.

L'honorable leader de la Chambre pourrait-il dire si le gouvernement a pris des mesures pour protéger contre le feu la ligne du nouveau "Transcontinental" en voie de construction en nommant des gardiens à cette fin ? Comme la chose est bien connue de tous les membres de cette Chambre, depuis Moncton jusqu'à l'océan Pacifique, les trois quarts de la région traversée par la nouvelle ligne Transcontinentale sont couverts de forêts, et je crois qu'il est de la plus haute importance que le gouvernement place le plus tôt possible un personnel convenable de gardiens le long des sections de cette voie ferrée en construction, afin que ces gardiens surveillent les forêts que cette voie ferrée traverse, particulièrement les endroits où les ouvriers allument des feux pour nettoyer le tracé de la voie; puis faire la cuisine et autres fins.

L'honorable M. SCOTT : Lorsqu'il fut question, la première fois, de construire le chemin de fer Transcontinental National du Nord, le gouvernement a pris ce sujet en considération, et une correspondance fut échangée entre ce dernier et quelques-unes des provinces—celles de l'Est particulièrement. Je ne sache pas qu'il y ait eu également des communications d'échangées avec les provinces de l'Ouest, parce qu'alors, il n'était pas question de procéder à la construction du chemin sur la section de l'Ouest. Il fut alors décidé, je crois, que le gouvernement fédéral paierait les préposés à la protection des forêts contre le feu que les gouvernements provinciaux placeraient aux diverses stations. Nous sommes intéressés à la conservation des